



AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR
L'IMMEUBLE SITUÉ AU
287, CROISSANT DU VIEUX-VERGER
LOT 3 954 178**

PRENEZ AVIS que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a, lors de sa séance du 18 août 2026 à 19h, discuté de cette demande de dérogation mineure et a transmis ses recommandations au conseil municipal;

PRENEZ AVIS que cette demande consiste à rendre réputée conforme une véranda d'une superficie de 30 m² alors que dans le tableau 6 de l'article 89, on mentionne que la superficie maximale pour une véranda est de 15 m²;

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-haut lors de la séance du Conseil municipal du **21 septembre 2026** à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

DONNÉ À OTTERBURN PARK LE **31 AOÛT 2026**

Christine Ménard
Assistante-greffière